Paris, vendredi 30 juillet 2021

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2021/04532
Modifiant l'avis n° FR/2021/04318

Pris en application :
art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)
Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Crue

Canal des Ardennes

Arrêt de navigation (réouverture partielle du canal des Ardennes) (tous les usagers - dans les deux sens)

- **à partir du 17/07/2021 à 08:00**
  - **Canal des Ardennes**
    entre les pk 18,600 (quai de plaisance d'Attigny) et pk 33,347 (écluse n°9 de Biermes) - Toute la largeur de la voie

Commentaire :
Mesdames et messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés de l'interruption de la navigation entre le quai de plaisance d'Attigny et l'écluse n°9 de Biermes sur le Canal des Ardennes. La partie comprise entre l'écluse n °27 de Rilly-sur-Aisne et le quai de plaisance d'Attigny est réouverte à partir du vendredi 30 juillet 2021 à 16h. Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Service(s) à contacter :
UTI Canaux de Picardie Champagne-Ardenne, 76, rue de Talleyrand, 51084 REIMS CEDEX
Tél : 03 26 79 72 33 - Fax : 03 26 79 72 44

Date limite d'affichage :
Prochain avis.

Chef d'Unité

Signé

Frederic BALAZARD

UTI Canaux de Picardie Champagne-Ardenne
76, rue de Talleyrand
51084 REIMS CEDEX
Tél : 03 26 79 72 33 - Fax : 03 26 79 72 44